

Cfdt:

CPE

Fin de carrière

Les collègues en fin de carrière sont particulièrement impactés par la multiplication des tâches du métier de CPE. Quid de la retraite progressive ?

Les revendications CFDT

- Pour une retraite progressive effective : la CFDT revendique un **temps partiel de droit en fin de carrière**.
- Des **mesures spécifiques pour protéger les CPE en fin de carrière**, face à l'intensification du travail et aux risques psycho-sociaux.
- Un **appui systématique de la médecine de prévention**, pour rendre effectives les demandes d'aménagement de fin de carrière.

CPE



Pour un métier reconnu,
je choisis la CFDT !

Cfdt:

CPE

Fin de carrière

- La disparition du dispositif de cessation progressive d'activité a eu un fort impact sur les collègues en fin de carrière. L'accès à un dispositif de retraite progressive est subordonné à l'obtention d'un temps partiel accordé ou pas par l'administration. Or ce temps partiel n'est jamais garanti. **La CFDT sera aux côtés des collègues pour appuyer leurs recours et rendre ce droit à la retraite progressive effectif !**
- La multiplication des tâches intégrées au quotidien des CPE a généré de l'épuisement et des risques psycho sociaux. Or, la limitation de l'accès à une retraite progressive rend encore plus difficile l'exercice des dernières années.
- **La CFDT demande la mise en place de mesures facilitant l'accès à la retraite progressive pour davantage de collègues.** La médecine de prévention doit pouvoir apporter son soutien à cette forte demande.



**Pour un métier
reconnu,
je choisis la CFDT !**